

BOISSEUIL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2024\_03\_17 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 12/04/2024  
Objet : Signature de devis relatifs à la réparation de l'ascenseur de la mairie

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 15/04/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024\_03\_17.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240412-2024\_03\_17-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/04/2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : M. Vincent TOURNIEROUX

### 17. Signature de devis relatifs à la réparation de l'ascenseur de la mairie.

Lors du contrôle obligatoire de l'ascenseur de la mairie début novembre 2023 il a été constaté que de l'eau stagnait dans la fosse risquant d'endommager le boîtier de commande de l'ascenseur qui était immergé. Par mesure de sécurité l'ascenseur a été mis à l'arrêt.

A ce titre, une déclaration « dommage ouvrage » a été réalisée auprès de l'assurance de la commune afin de déclencher une expertise et connaître les causes de ce problème.

Une expertise a ainsi été réalisée le 6 décembre 2023 en présence :

- de l'architecte, OX architectures, maître d'œuvre du chantier de rénovation de la mairie,
- de l'entreprise KOMAR qui a effectué le gros œuvre,
- de l'entreprise SMAC qui a réalisé l'étanchéité extérieure,
- de l'entreprise Dutreix-Schindler, l'ascensoriste.

Le rapport de l'expert a conclu que l'entreprise KOMAR n'avait pas effectué le cuvelage intérieur de la fosse de l'ascenseur provoquant ainsi des infiltrations.

Suite à ce rapport et l'expert ayant donné l'autorisation de pomper l'eau et de faire réparer le boîtier de commande endommagé de l'ascenseur, la commune a lancé la réparation pour un montant de 782,10 € TTC afin de remettre en service l'ascenseur.

Il convient désormais de réaliser les travaux concernant le cuvelage intérieur afin d'éviter tout problème d'infiltration. L'entreprise KOMAR n'ayant pas répondu à la demande de l'expert pour effectuer les réparations, c'est la société Etanchéité du Limousin qui réalisera les travaux pour un montant de 3 570 € TTC avec au préalable l'intervention de l'entreprise Dutreix-Schindler pour la dépose de l'ascenseur pour un montant de 9 403,80 € TTC.

Au vu de la mise en cause de l'entreprise KOMAR, le montant total de ces travaux soit 13 755,90 € TTC sera remboursé à la commune en intégralité par GAN assurances.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Dutreix-Schindler pour un montant de 9 403,80 € TTC ainsi que le devis de l'entreprise Etanchéité du Limousin pour un montant de 3 570 € TTC,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 22</b>	<b>POUR 22</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
**Philippe JANICOT**

